

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2022\_068

L'an deux mille vingt deux, le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 mai 2022, conformément à la loi.

#### OBJET :

COMMISSION 4 -  
FINANCES - RESSOURCES  
HUMAINES -  
MUTUALISATION - VOIRIE  
- BATIMENTS -  
ECLAIRAGE PUBLIC

**FINANCES**

*Déclaration de créances  
admises en non-valeur*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Sylvain CLEMENT, procuration à Luc FOUTRY  
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
José ROUCOU, procuration à Paul DHALLEWYN  
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN  
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART  
Coralie SEILLIER, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Thierry LAZARO, procuration à Carine JOURDAIN  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

#### Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Vinciane FABER

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

Présents au vote de la  
délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 39  
Procurations : 11

Nombre de votants : 50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 mai 2022

Délibération CC\_2022\_068

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION -  
VOIRIE - BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

**FINANCES**

***Déclaration de créances admises en non-valeur***

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose au conseil que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs, voire de leur disparition, et dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur dans un courrier transmis le 25 février 2022.

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par Monsieur le Receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 29 avril 2022.

Le Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE nous a transmis un état des restes des créances admises en non-valeur, pour un montant total de 1 887,57 €. Ces sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement.

Monsieur le Trésorier justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Il s'agit de créances relatives à des centres de loisirs ou des repas senior.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- *D'admettre en non-valeur, les sommes ci-après pour un montant total de 1 887,57 € correspondant au Numéro de la liste 4892310111/2022,*
- *A émettre un mandat au compte 6541.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

